

MONTREAL – Témoignant mardi au procès de Luka Rocco Magnotta, accusé du meurtre prémédité de l'étudiant chinois Jun Lin en 2012, une biologiste légiste a indiqué que des traces du sang de la victime avaient été retrouvées partout dans l'appartement et sur des pièces à conviction jetées dans les ordures. Jacinthe Prévost a aussi indiqué que Jun Lin avait perdu beaucoup de sang sur le lit où il est mort.

La biologiste légiste a expliqué aux jurés qu'elle avait examiné 94 pièces à conviction, et que des traces du sang de la victime avaient été découvertes sur plusieurs d'entre elles, notamment dans le réfrigérateur, le congélateur, l'évier de la salle de bain et la baignoire, mais aussi ailleurs dans le petit meublé. On a aussi découvert des traces de sang sur des outils retrouvés dans les ordures — une scie électrique oscillante, deux couteaux, un marteau et un tournevis —, et même sur une affiche du film «Casablanca», a-t-elle témoigné.

Le témoin expert a par ailleurs retrouvé beaucoup de sang de Jun Lin sur un couvre-matelas, de même que sur un chandail à capuchon où on a aussi retracé l'ADN de Magnotta. L'ADN de Jun Lin a aussi été découvert sur une bouteille de vin qui aurait servi, selon un précédent témoignage, à sodomiser le corps de la victime.

Mme Prévost a pu confirmer l'«identité génétique» de l'accusé plus tôt cette année, après avoir reçu un échantillon de son sang.

Elle a d'autre part indiqué que le visionnement préalable de la vidéo présumée du meurtre lui avait permis ensuite de découvrir plus facilement des traces de sang dans cette affaire. La biologiste légiste, qui compte 18 années d'expérience, a visionné la vidéo à deux reprises: une fois avant d'entrer dans l'appartement de Magnotta, en mai 2012, et une autre avant d'analyser les pièces à conviction saisies par la police.

Les jurés n'ont pas encore visionné cette vidéo qui montrerait le meurtre de Jun Lin, mais ils ont été plusieurs fois mis au courant de son existence.

Mme Prévost a par contre raconté aux jurés ce dont elle se souvenait de cette vidéo: un corps gisant à plat ventre sur le lit, et quelqu'un portant un capuchon qui semble poignarder la victime

Magnotta la biologiste légiste qui a analysé les traces de sang témoigne

Écrit par L'actualité

Mardi, 14 Octobre 2014 19:27 -

avec un objet tranchant. Elle a vu ensuite une tentative de masturbation en utilisant un bras coupé, et une sodomie pratiquée sur un corps mutilé. La biologiste a aussi vu un petit chien noir mâchant un membre amputé, et plusieurs images d'un bras coupé dans un congélateur.

Dans l'appartement, des traces de sang étaient diluées — on avait probablement tenté de les nettoyer, a-t-elle précisé. Mais même si le sang dilué fournit moins d'informations génétiques, il a été possible d'identifier formellement la victime, a indiqué Mme Prévost.

La biologiste, qui est aussi experte en analyse de traces de sang, conclut que la victime a probablement été poignardée sur le lit. Le matelas a ensuite été retourné pour masquer les importantes traces de sang, qui avait coulé jusque dans le sommier.

Plus tôt mardi, les jurés avaient entendu le témoignage du premier patrouilleur arrivé sur les lieux du crime, à la recherche d'une autre victime potentielle ou d'un suspect dans l'appartement. L'agent Peter D'Avola a raconté qu'il avait été d'abord frappé par une forte odeur de produit chimique mêlée à l'odeur d'un cadavre, ce qu'il n'avait jamais observé auparavant dans son métier.

Le policier a expliqué qu'il n'avait trouvé personne dans l'appartement, mais que des traces d'une substance rouge, qu'il a assimilée à du sang, étaient visibles à certains endroits.

Magnotta, âgé de 32 ans, a plaidé non coupable aux cinq accusations qui pèsent contre lui: meurtre prémédité, outrage à un cadavre, production et distribution de matériel obscène, utilisation de la poste pour envoyer du matériel obscène, et harcèlement criminel contre le premier ministre Stephen Harper et d'autres députés fédéraux. L'accusé admet avoir commis les gestes qui lui sont reprochés, mais son avocat tentera de plaider l'aliénation mentale pour le disculper. La Couronne, elle, veut démontrer qu'il s'agit d'un crime planifié.

Mme Prévost doit poursuivre son témoignage ce mercredi.

Cet article [Magnotta: la biologiste légiste qui a analysé les traces de sang témoigne](#) est apparu en premier sur

Magnotta la biologiste légiste qui a analysé les traces de sang témoigne

Écrit par L'actualité

Mardi, 14 Octobre 2014 19:27 -

[L'actualité](#)

.

Consultez la source sur Lactualite.com: [Magnotta la biologiste légiste qui a analysé les traces de sang témoigne](#)